REPUBLIQUE FRANCAISE



Commune de Bailly-Romainvilliers

dossier n° DP 077 018 22 00062

date de dépôt : 04 juillet 2022

demande de pièces complémentaires :

NEANT

date de dépôt pièces complémentaires :

NEANT

demandeur : **DEPARTEMENT DE SEINE-ET- MARNE représentée par Monsieur le Président**

PARIGI Jean-François

pour : Réhausse de la clôture et création d'un

portillon

adresse terrain : Chemin des Ecoliers, à Bailly-

Romainvilliers (77700)

CERTIFICAT DE DÉCISION DE NON OPPOSITION À UNE DÉCLARATION PRÉALABLE AU NOM DE L'ÉTAT

Délivré par le Maire

Le Maire de Bailly-Romainvilliers certifie qu'il ne s'est pas opposé à la déclaration préalable de DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE représentée par Monsieur le Président PARIGI Jean-François enregistrée sous le numéro **DP 077 018 22 00062** pour le projet référencé ci-dessus déposée le 04 juillet 2022.

Ce certificat est délivré en application de l'article R.424-13 du Code de l'Urbanisme.

Fait, le 09 août 2022.

Le Maire,

Anne GBIORCZYK.